

# Le Médecin Radiologue de France

Mai 2018

# 413

la lettre de la



Fédération  
Nationale des  
Médecins  
Radiologues

# PERTINENCE



**Accord FNMR-UNCAM**

page 11

**AG FNMR 2018**

page 04

Mensuel - ISSN 0754-7749



/LaFnmr



@Fnmr\_radiologue



fnmr.org

# Séminaire FNMR

## Intelligence artificielle : rêve ou cauchemar du radiologue ?

Samedi 2 juin - Lyon

Grands témoins : Alain HOUPERT sénateur – Joachim SON-FORGET député

Dr Jean-Philippe MASSON – Dr Alain FRANCOIS

- **Jean-Michel BESNIER** *Philosophe* - L'efficacité de l'intelligence artificielle imposera-t-elle l'hétéronomie de l'humain ?
- **Thierry COLIN** *Mathématicien* - Analyse et simulation des images médicales numériques.
- **Paul CHANG** *Radiologue Chicago* - L'intelligence artificielle dans le monde de la radiologie.
- **Luc SOLER** *Dir scientifique IRCAD* - Intelligence artificielle appliquée à l'imagerie médicale : espoir ou elpis ?
- **Jacques LUCAS** *CNOM* - Implication déontologique dans les outils d'intelligence artificielle.
- **Laure SOULIER** *Avocat CABINET AUBER* - A qui appartiennent les données radiologiques dans la cadre du big data ?
- **Germain DECROIX** *MACSF* - Le point de vue d'un assureur.
- **Robert LAVAYSSIERE** *Radiologue libéral* - Comment le radiologue libéral se prépare à l'arrivée de l'IA.
- **Jean-François MEDER** *SFR* - Que va changer l'intelligence artificielle pour la radiologie selon la SFR ?
- **David GRUSON** *Sciences Po* - L'éthique dans le développement de l'intelligence artificielle.
- **Florent PARMENTIER** *Professeur à l'IEP Paris* - Impact de l'IA dans les relations internationales.
- **François BLANCHARDON** *France Assoc Santé* - L'intelligence artificielle va-t-elle modifier la relation patient médecin radiologue ?
- **CANON, GE, PHILIPS, SAMSUNG, SIEMENS** Point de vue sur l'IA.

TABLE RONDE

INSCRIVEZ-VOUS SUR : [www.fnmr.org](http://www.fnmr.org)

# Pertinence ou baisses tarifaires, il faut choisir

La signature de l'accord entre la CNAM et la FNMR a été saluée par tous les syndicats polycatégoriels comme une avancée dans les relations entre les tutelles et les médecins.

La place majoritaire qui est donnée à la pertinence correspond à une évolution internationale de la prise en charge des patients.

Le déploiement de cette maîtrise médicalisée doit maintenant être réalisé largement.

L'amélioration de la pertinence des examens va amplifier encore la recherche permanente d'amélioration de la qualité des soins que les médecins radiologues mettent en œuvre depuis toujours.

Dans le cadre de l'imagerie des lombalgies, cette pertinence va permettre d'optimiser encore plus la radioprotection vis-à-vis des patients en limitant davantage les examens peu utiles.

Ceci implique un renforcement des relations avec nos correspondants demandeurs qui doivent pouvoir compter sur notre aide pour les informer au mieux sur les recommandations de la SFR, de la HAS concernant les bonnes indications des différentes techniques dont nous disposons pour prendre en charge les patients.

Une responsabilisation de ces derniers est indispensable. Une affiche pour nos salles d'attente est en cours de réalisation afin de les informer des bonnes indications des examens en

cas de lombalgie. Il est important que cette affiche soit également disponible pour les salles d'attentes des médecins traitants afin que cette information soit diffusée le plus largement possible.

Les formations de Forcomed sont prêtes, et, à votre disposition. Certaines rentrent dans le cadre formel du DPC. D'autres concernent la FMC à réaliser au cours d'une réunion pouvant être organisée en partenariat avec un laboratoire pharmaceutique. Vous pouvez donc choisir ce qui vous convient le mieux.

En ce qui concerne les produits de contraste, la pertinence a pour but de limiter les concentrations et les doses injectées aux patients. Là encore, le but est d'optimiser le rapport entre la finesse des détecteurs de nos équipements et la qualité des images permettant le diagnostic.

Des fiches explicatives sont en cours de rédaction et seront publiées dans les prochaines revues afin de vous aider à mettre en place cette maîtrise médicalisée permettant une amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

Nous devons prouver que cette méthode est la bonne et qu'elle empêchera ainsi les baisses tarifaires inutiles et délétères.

C'est tout le système de santé français qui nous regarde pour voir comment nous allons engager ce virage vers la médecine et la radiologie du XXIème siècle.



Dr Jean-Philippe Masson,  
Président de la FNMR.

Mai 2018

# 413

Assemblée générale FNMR mars 2018 .....	p. 4
Un radiologue à l'honneur.....	p. 9
<b>Dossier Objectif pertinence :</b>	
L'équation gagnante .....	p. 11
Les temps forts .....	p. 12
Pour la réussite de l'accord .....	p. 13
Accord mode d'emploi .....	p. 14
Accord FNMR-UNCAM .....	p. 15
<b>Hommages</b> .....	p. 20
<b>Petites annonces</b> .....	p. 23

## Annonces :

AGFA HEALTHCARE p. 10 • FUJI MEDICAL SYSTEMS p. 22 • GUERBET p. 19 • LABELIX p. 23 • UNIPREVOYANCE p. 21

• Directeur de la Publication : Dr Jean-Philippe MASSON • Rédacteur en chef : Dr Robert LAVAYSSIERE • Secrétaire de rédaction : Wilfrid VINCENT •

• Édition, Secrétariat, Publicité Rédaction, Petites Annonces : EDIRADIO - S.A.S. au capital de 40 000 € •

• Téléphone : 01 53 59 34 01 • Télécopie : 01 45 51 83 15 • www.fnmr.org • E-mail : info@fnmr.org • 168 A, rue de Grenelle 75007 Paris •

• Président : Dr Jean-Philippe MASSON • Responsable de la publicité : Dr Eric CHAVIGNY • Conception maquette : Aliénor Consultants • Maquettiste : Marc LE BIHAN •

• Crédits photos : Fotolia.com • ALBEDIA IMPRIMEURS : Z.I. Lescudilliers, 26, rue Gutenberg 15000 AURILLAC • Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2018 • ISSN 1631-1914 •

# Les discussions FNMR-UNCAM

L'assemblée générale de la FNMR, tenue au mois de mars, avait un ordre du jour chargé avec le rapport financier et le rapport moral ainsi que le point sur les discussions avec l'assurance maladie pour un éventuel plan pluriannuel sur l'imagerie <sup>1</sup>.

## I Le rapport financier

Dominique Maseys, trésorier, présente les comptes de l'année 2017 arrêtés avec l'expert-comptable de la Fédération et adoptés par le conseil d'administration du 20 janvier 2018.

Les recettes enregistrent un faible recul. Les cotisations de centres scanner et IRM sont en progression.

Le trésorier observe que le nombre d'adhérents augmente en dépit de la baisse démographique de la spécialité.



Dr Dominique Maseys

En effet, il y a eu 186 nouveaux adhérents en 2017 contre « seulement » 153 en 2016. Le recul relatif des cotisations est dû au niveau exceptionnel des cotisations 2016 qui

comprenaient des rentrées tardives de 2015.

Dominique Maseys et Jean-Charles Guilbeau, trésorier-adjoint, remercient pour leur travail constant les trésoriers et présidents départe-



Dr Jean-Charles Guilbeau

mentaux et régionaux qui assurent la bonne remontée des cotisations. Ils remercient également les centres scanner et IRM qui cotisent à la Fédération en plus de l'adhésion personnelle des radiologues.

Pour l'avenir, Dominique Maseys considère que la motivation syndicale des jeunes radiologues doit être une des priorités de la Fédération. Le partenariat qu'Eric Chavigny, vice-président, a mis en place avec l'UNIR doit y contribuer.

Le trésorier rappelle que le Syndicat National des Radiothérapeutes Oncologues (SNRO) est cotisant à la FNMR dont il partage le siège.

Les dépenses d'exploitation sont inférieures aux prévisions ce qui au final laisse un résultat net positif mis en réserve.

Après l'intervention du commissaire aux comptes de la Fédération, Monsieur Philippe Gousseau, qui précise que le contrôle qu'il a effectué lui permet d'assurer leur régularité, le président soumet les comptes au vote.

L'assemblée générale les adopte à l'unanimité.

Le trésorier reprend la parole pour proposer de maintenir le montant de la cotisation 2019 au niveau de 2018, en raison de la conjoncture.

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le montant de la cotisation 2019.

## La Caisse d'entraide décès

L'assemblée générale observe une minute de silence en hommage aux médecins radiologues disparus cette année.

**Dr Ziad ASSAF** – Cherbourg (50), **Dr Jean-Marc GOUDE** - Saint-Pol-De-Leon (29), **Dr Antoine HANNOIR** – Béthune (62), **Dr Giao NGUYEN NGOC** – Pessac (33), **Dr José RICHIER** – Bezons (95), **Dr Denis SCHWING** – Ars Laquenexy (57).

La caisse d'entraide décès comprend 186 cotisants. Elle a effectué 4 versements.

## II Le rapport moral 2017 <sup>2</sup>

Le rapport moral est présenté au nom des deux



Dr Jean-Charles Leclerc

secrétaires généraux, Jean-Christophe Delesalle et Jean-Charles Leclerc, par ce dernier.

## II.1 Vie syndicale

Cette année est marquée par la réélection du Dr Jean-Philippe Masson à la présidence de la FNMR accompagné d'un nouveau bureau.



Dr Jean-Philippe Masson

## > Les partenaires

La FNMR entretient d'étroites relations avec de nombreux partenaires.

- Les trois syndicats polycatégoriels ce qui permet de bénéficier de leur soutien lors des négociations avec l'Assurance maladie et dans le cadre de la convention médicale, dont la FMF puis le SML sont désormais signataires.
- Dans le monde de l'imagerie : la SFR (10 radiologues libéraux participent à son bureau (la CNE), 3 au conseil de surveillance, des libéraux participent à différents groupes thématiques et commissions). Le Conseil national professionnel (G4 National), les manipulateurs via l'AFPPE, les structures représentant le personnel des cabinets libéraux.
- Les associations de patients dont certaines participent aux commissions Labelix.
- Et aussi : le Conseil National de l'Ordre des Médecins, l'Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS), les institutions et agences de l'Etat (HAS, INCA, ASN et l'IRSN, AFNOR, DGS et DGOS), les constructeurs, via le SNITEM, etc.



Dr Jean-Christophe Delesalle

<sup>1</sup> Depuis cette date, la FNMR et l'UNCAM ont signé un relevé de décisions. Voir le cahier central dans ce numéro.

<sup>2</sup> Ce rapport fait le bilan de l'activité de la FNMR de l'assemblée générale de juin 2017 à celle de mars 2018.

Plusieurs commissions participent au travail de la Fédération :

- Cabinets de proximité (François Brunetti et François Desmonts)
- Communication (Éric Chavigny)
- Echographie et urgences (Philippe Coquel)
- Imagerie en coupe et régime des autorisations (Bruno Silberman et Paul-Marie Blayac)
- Informatique (Jean-Christophe Delesalle)
- Qualité et Labelix (Jean-Charles Leclerc)
- Radiologie interventionnelle (Sophie Aufort et Laurent Lardenois)
- Radioprotection (Emmanuel Museux)
- Relations avec les associations de patients (Jean-Charles Leclerc et Jean-Christophe Delesalle)
- Sénologie (Laurent Verzaux)
- Téléradiologie (Laurent Lardenois et Jean-Christophe Delesalle)

➤ La communication

La FNMR poursuit le développement de sa communication sur différents supports :

- Papier avec la Revue mensuelle du Médecin Radiologue, la Lettre Labelix, le projet Oui à une nouvelle imagerie médicale libérale,
- Electronique avec La lettre informative hebdomadaire
- Réseaux sociaux (Facebook avec 3000 followers et 25 000 à 100 000 vues par semaine, twitter avec 1 000 abonnés).
- Le site de la FNMR et monradiologue.fr (rénovés).
- Le speed-dating organisé par Éric Chavigny, lors des JFR. La prochaine édition devrait trouver un nouvel élan grâce au partenariat signé avec l'UNIR.

➤ Les statuts

La FNMR a arrêté ses nouveaux statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2016 afin de s'adapter aux nouvelles régions administratives. Les nouveaux statuts préservent l'équilibre dans la représentation des régions au sein du conseil d'administration de la Fédération.

Chaque département doit désormais valider les nouveaux statuts départementaux par une assemblée générale extraordinaire afin de reconstituer les unions régionales et de nommer les administrateurs issus de ces nouvelles régions selon le planning adopté.

➤ Les séminaires

Après les séminaires de 2017 - « Les GHT, 1 an après » en janvier, puis en mars 2017 « La pertinence et le parcours de soins en imagerie » -, la FNMR a organisé en janvier 2018 « la FNMR à travers les réseaux sociaux ».

II.2 L'année politique et syndicale

➤ L'attaque contre l'imagerie

L'année 2017 aura été celle de l'application de l'article 99 de la LFSS 2017 et de la suppression du modificateur Z. Des rencontres avec l'UNCAM<sup>3</sup> se sont poursuivies jusqu'à ce que la Caisse les suspende, en juin 2016, jugeant que les propositions des deux parties étaient « trop éloignées ». En réalité parce que la FNMR avait refusé d'avaliser les multiples baisses tarifaires prévues par la caisse. Pendant ce temps, la nouvelle convention médicale était adoptée en août 2016. La FMF dès sa conclusion puis le

SML en janvier 2018 l'ont signée. Considérant que l'adoption de l'article 99 n'était rien d'autre qu'un chantage, le conseil d'administration de la Fédération, unanime, a affirmé son refus, à deux reprises, de s'y soumettre. Les syndicats polycatégoriels ont manifesté leur soutien, ainsi que le syndicat des radiothérapeutes et oncologues (SNRO), et le SNITEM.

*La baisse des forfaits techniques, la suppression du modificateur Z, ont porté atteinte aux capacités d'investissement des radiologues.*

Après une année 2016 blanche de toute baisse tarifaire pour la radiologie libérale, le 27 janvier 2017, l'UNCAM annonçait :

- La baisse des forfaits techniques scanner et IRM avec application effective au 13 février 2017.
- La suppression du

modificateur Z (21,8%), propre aux radiologues, remplacé par le modificateur Y des autres spécialistes effectuant des actes d'imagerie à 15,8%, à compter du 23 avril 2017.

Ces deux mesures ont porté atteinte aux capacités d'investissement des radiologues.

Une autre conséquence de la suppression du Z est que certains actes de radiologie ont maintenant une valeur inférieure à la consultation des médecins généralistes alors même que celle du radiologue implique le recours à des équipements très onéreux.



<sup>3</sup> Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie



### ➤ L'action de la FNMR

En réponse aux attaques contre la radiologie, la FNMR a lancé, début 2017, un plan d'actions (lettre ouverte au président de la République, conférences de presse, diffusion d'affiches et de dépliants dans les cabinets, journée de grève nationale, pétition, etc. Notre action a reçu un soutien unanime des syndicats polycatégoriels, du BLOC, et de nombreux syndicats de spécialistes.

La FNMR avec ses partenaires syndicaux, a déposé deux recours devant le Conseil d'Etat, l'un contre l'article 99 et l'autre contre la suppression du modificateur Z.

Alors que le premier recours a été rejeté, le second est toujours en cours.

### ➤ Les discussions avec l'UNCAM

Les contacts ont repris à l'été 2017. La FNMR a réaffirmé certains principes pour un éventuel plan : la pertinence doit être l'axe principal, toutes les techniques quels que soient les effecteurs doivent être intégrées, l'article 99 doit être retiré.

De son côté l'assurance maladie a annoncé accepter une part de pertinence. Les discussions ont connu des hauts et des bas, notamment quand la caisse a présenté des propositions basées principalement sur des baisses tarifaires aveugles.

La FNMR a montré le sérieux de ses

propositions en lançant avec FORCOMED des formations DPC<sup>4</sup> pour les demandeurs d'examens dès le mois de janvier 2018. Parallèlement, la DGOS<sup>5</sup>, après avoir organisé des enquêtes sur la pertinence, réfléchit à une demande dématérialisée des examens. La FNMR a fait connaître ses réserves sur ce qui est, dans sa version actuelle, une «usine à gaz».

Comme chaque année, le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2018) prévoit 250 millions d'économies par la pertinence des actes et les mesures tarifaires sur la biologie, la radiologie et les autres spécialités en ville et à l'hôpital.

Les discussions avec la l'UNCAM se poursuivent mais l'annonce par l'assurance maladie, recourant à l'article 99, de baisses des forfaits techniques pour 70 millions en 2018 et 2019 remet tout en cause.

### ➤ GHT, PIMM et IRM de Bergerac

Les Plateaux d'Imagerie Médicale Mutualisés (PIMM), inscrits dans la loi de santé sont un dévoiement des PPC (Projet professionnel commun), élaboré par la FNMR avec le Conseil professionnel de la radiologie. Ils sont fondamentale-

ment différents. Le PPC constitue une mise en commun des moyens humains et matériels d'un territoire autour d'un projet médical. Le PIMM est un regroupement d'équipements lourds sous l'égide des hôpitaux pour imposer aux radiologues libéraux de pallier les insuffisances d'effectifs de radiologues hospitaliers. Qu'advient-il des autorisations à l'issue des 5 ans de vie du PIMM ? La FNMR a engagé une réflexion sur cette question.

L'affaire de Bergerac est un exemple du détournement du PPC vers les PIMM hospitalo-centrés. Dans cette ville, une seule IRM était installée dans la clinique, au sein d'un GIE public-privé. Cette année, l'Agence régionale de santé (ARS) a autorisé une seconde IRM, hors GIE, installée à l'hôpital où un seul radiologue exerce. L'Agence a conditionné le renouvellement de l'autorisation de la clinique à son transfert à l'hôpital.

Les radiologues libéraux de Bergerac ont engagé de nombreuses actions pour s'opposer à la décision de l'ARS, avec l'appui de la FNMR. Les Drs Éric Chavigny président du G4 régional, Jean-Charles Bourras et Philippe Arra-

mon-Tucocoo membres de l'URPS<sup>6</sup> et de la CSOS<sup>7</sup> sont intervenus à de nombreuses reprises afin d'appeler à une solution équilibrée au bénéfice des patients.

Finalement, la CSOS a prononcé un avis positif pour le renouvellement sur la clinique. L'ARS a confir-

mé cet avis avec un renouvellement de 2 ans. Elle est disposée à ouvrir l'hôpital aux libéraux avec un paiement à l'acte, la cogestion du service de radiologie et la réintégration de la deuxième IRM dans une structure à définir.

### ➤ Octobre Rose

La campagne de la Fédération a démarré avec une vidéo passée sur BFM-TV.

« L'affaire de Bergerac est un exemple du détournement du PPC vers les PIMM hospitalo-centrés. »

<sup>4</sup> Développement professionnel continu

<sup>5</sup> Direction générale de l'offre de soins

<sup>6</sup> Union régionale des professionnels de santé

<sup>7</sup> Commission spécialisée pour l'organisation des soins

Elle a pour objectif de rappeler l'importance du dépistage en mettant en avant le rôle du radiologue dans la santé publique. Cette campagne a touché près de 20 millions de Français et 5 millions de femmes dans la tranche d'âge.

La Revue de Médecin Radiologue de ce même mois a présenté un dossier Octobre Rose composé d'une série d'articles écrits par de nombreuses associations de patients. Il recense aussi les nombreuses actions auxquelles les radiologues participent dans les régions.

#### > DGCCRF et archivage

Au mois de septembre, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), a écrit à la FNMR pour l'informer de son interprétation de la loi de modernisation du système de santé. Selon la DGCCRF, la loi interdit d'exiger le paiement d'une prestation qui ne correspond pas à une prestation de soins. La DGCCRF ajoute qu'aucun frais d'archivage des examens de radiologie ne saurait être facturé aux patients. Les suppléments d'archivage pour les actes de scanner, d'IRM et de mammographie ne sont pas concernés.

La DGCCRF indiquait également qu'elle allait procéder à des contrôles et que des sanctions pourraient être prises. La position de la DGCCRF paraît n'être qu'une interprétation de la loi. Les juristes que la Fédération a consultés ont une autre interprétation. Pour eux, la facturation hors nomenclature reste possible dans la mesure où l'archivage est directement lié à un acte médical et sous certaines conditions :

- informer chaque patient qu'il ne sera pas remboursé par l'assurance maladie,
- informer le patient qu'il peut refuser,
- que la facturation soit établie avec tact et mesure,
- que le patient ait rempli un formulaire de consentement.

La Fédération a donc répondu à la DGCCRF en contestant son interpréta-

tion et en demandant à rencontrer son directeur. Pas de réponse à ce jour.

#### > JFR 2017 : « Oui à une nouvelle imagerie médicale libérale »

A l'occasion des JFR, la FNMR a lancé son projet « Oui à une nouvelle imagerie médicale libérale ». Il avait fait l'objet d'une large concertation auprès de tous les adhérents de la FNMR qui ont pu l'amender.

Il permet de faire connaître la réalité de notre spécialité,

son rôle dans le parcours de soins du patient mais aussi les contraintes de l'imagerie libérale qui pèsent de plus en plus sur la prise en charge des patients.

Il comprend 10 mesures urgentes pour l'imagerie libérale.

#### > Les cabinets de proximité

La FNMR a créé une commission, animée par François Brunetti et François Desmonts, chargée d'étudier la situation des cabinets de proximité et de proposer des solutions.

Ces cabinets assurent le maillage territorial et participent à la structuration de l'offre de soins. C'est grâce à eux que le dépistage du cancer du sein est maintenu.



Dr François Brunetti

Nombre de ces cabinets n'ont pas d'accès à l'imagerie en coupe pourtant nécessaire à l'imagerie de proximité.

Les premiers travaux de la commission ainsi



Dr François Desmont

que le résultat d'une enquête ont été présentés. Le premier constat est que les fermetures s'enchaînent dans toute la France avec leurs conséquences pour

les patients et le personnel. Une carte de France des fermetures est régulièrement mise à jour et largement diffusée. Le projet oui a une nouvelle imagerie libérale apporte des solutions : il faut autoriser les centres de radiologie de proximité à s'équiper en scanner et IRM afin d'ouvrir l'accès à ces techniques pour tous les radiologues et donc pour tous les patients. Pour cela, il faut développer les partenariats locaux, les regroupements d'achats, les regroupements autour de plateaux techniques de proximité complets. Ces installations n'ont pas besoin d'être adossées à un établissement.

En dernier recours, la FNMR peut mettre les cabinets qui rencontrent ces difficultés en rapport avec des avocats et des conseillers juridiques.

#### > Qualité et labellisation

Une décision de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) dans le domaine de la qualité va fortement impacter les cabinets de radiologie. Il s'agit de la transcription dans le code de la santé publique de la directive européenne 2013/59 pour la mise en place d'un management de la qualité. Cela va amener à formaliser beaucoup de choses dans les domaines de la justification et de l'optimisation. La mise en application se fera début 2019.

La FNMR est intervenue à plusieurs étapes dans la rédaction du document et a insisté pour qu'elle ne se traduise pas par de nouvelles contraintes réglementaires et qu'elle soit acceptable pour tous. Le message a été entendu et, a priori, cette démarche ASN devrait être différenciée, selon la taille des structures, avec des modulations au niveau des exigences. Le projet est en attente de publication.

Les sites déjà labellisés ou en cours de labellisation sont déjà familiarisés à cette culture de la qualité et n'auront aucune difficulté à la mettre en œuvre, la très grande majorité des exigences étant déjà contenue dans la démarche Labelix.

Une nouvelle version du référentiel Labelix verra le jour en juin 2018 pour guider au mieux les radiologues. Forcomed lancera avant le mois de juin 2018 un e-learning de 3 heures sur ce



thème puis mettra en place des ateliers pour accompagner les radiologues.

De son côté, la DGS travaille sur la rédaction d'une nouvelle norme qualité qui deviendra obligatoire à un horizon de 2 à 3 ans. La Fédération participe et assure la présidence de la commission de normalisation à l'AFNOR, chargée de gérer la rédaction de ce nouveau référentiel. La norme devrait reprendre toutes les «briques» de Labelix avec un élément supplémentaire d'évaluation sur le versant médical et une évaluation par les pairs dans les années à venir.

Une autre démarche a été initiée par la DGOS dans le cadre de la mise en place de nouveaux régimes d'autorisation d'activité pour les scanners et les IRM qui aboutira vraisemblablement à une assurance qualité obligatoire.

#### ➤ La FNMR et partenariat UNIR

Afin de mieux faire connaître la radiologie libérale aux internes, la FNMR et l'UNIR ont signé un partenariat qui comprend plusieurs volets.

Les internes pourront adhérer à la FNMR et s'inscrire à l'Union régionale de leur CHU ce qui créera des liens entre eux et les radiologues libéraux. Au sein de la Fédération, une commission pour l'organisation de stages en libéral sera mise en place au niveau national et dans chaque région.

#### ➤ La FNMR et les associations de patients

Une nouvelle version de la Charte Radiologue-Patient a été présentée aux associations de patients. Ce projet intègre un nouveau volet invitant les patients à respecter certains principes dans un esprit gagnant-gagnant.

Cette rencontre a trouvé un écho inédit avec la présence de plus de 20 associations. Elle a été l'occasion de présenter la FNMR, la démarche qualité Labelix et les difficultés que rencontrent les radiologues suite aux baisses tarifaires répétées. Les associations présentes ont été à l'écoute des arguments de la Fédération et certaines sont prêtes à s'engager.

#### ➤ La radioprotection

La transposition de la directive Euratom 2013/59 dans le code de santé publique et celui du travail va induire des modifications importantes (régimes administratifs, définition de la justification et de l'optimisation, risque Radon, assurance qualité, évolution radioprotection patients, etc.).

#### ➤ La téléradiologie

La FNMR suit de très près le développement de la téléradiologie. Elle prône une approche territoriale et lutte contre

le développement des sociétés « low cost ». La commission juridique est déjà intervenue en soutien à des radiologues en difficulté sur leur territoire. Pour sa revue thématique habituellement dédiée au RIS et aux PACS, la Fédération lancera en mai 2018 un audit inédit des différentes sociétés de télé-radiologie.

#### ➤ Décontamination des sondes

Le groupe de travail mis en place par Marisol Touraine et dirigé par le président de la Société Française d'Hygiène Hospitalière finalisera son travail en juin 2018. Les recommandations de la Société Européenne de Radiologie servent de base au projet : décontamination obligatoire et traçable entre chaque examen par sonde endocavitaire. Plusieurs dispositifs ayant fait leurs preuves quant à leur efficacité et utilisation en pratique, et validés par les constructeurs pour leur compatibilité (maintien de la garantie et de la qualité des sondes), pourraient être utilisés.

#### ➤ Imagerie anténatale

Après un très long cheminement lié notamment à l'exercice et à la qualification des sages-femmes ainsi qu'à la tentative de certains spécialistes non radiologues de pratiquer l'IRM, le projet devrait être définitivement adopté en avril 2018. La formation en imagerie anténatale est incluse dans le nouveau DES depuis le 1er novembre 2017, rendant le DIU d'échographie en gynécologie-obstétrique inutile pour les radiologues formés depuis cette date.

#### ➤ Trisomie 21 : ADN libre circulant et échographie

La Haute autorité de santé (HAS) a rendu un rapport en mai 2017 sur l'intérêt de l'analyse de l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel dans la stratégie du dépistage de la trisomie 21. Celle-ci recommandait le test chez les femmes dont le risque de porter un enfant trisomique était compris entre 1/51 et 1/1000 après l'échographie et le dosage des marqueurs sériques du premier trimestre. Cet acte n'est toujours pas référencé à la nomenclature et donc non remboursable.

*« La Fédération est présente sur tous les fronts et toutes les thématiques qui concernent la profession. »*



### > La radiologie interventionnelle

Le groupe représentant la FNMR à la DGOS participe à la rédaction du décret, dont la parution est prévue fin de l'année. Les enjeux sont le mode d'autorisation par équipe, au sein d'un établissement, avec discussion sur le caractère mobile de ces équipes, la discussion sur les seuils d'activité qui débute et les différents niveaux d'autorisation. Certains gestes de type « externes » (par exemple les ponctions superficielles) seront toujours possibles en cabinet sans être soumis à autorisation.

### > La formation

Forcomed et Forco-FMC poursuivent leurs mutations dans un contexte concurrentiel. Un manager a été recruté dans le but de professionnaliser

l'ensemble des processus avec comme missions notamment le développement des réseaux sociaux, la mise en place d'actions commerciales et de marketing, une refonte de notre politique de communication. Des teasers vidéos présentant nos formations sont déjà diffusés.

Les formations au management accompagnent les mutations de notre profession.

Forcomed a élargi son champ d'application et forme maintenant aussi les médecins généralistes dans la pertinence des demandes d'examen d'imagerie. Cela est fait en coordination avec les actions que mène la FNMR, et les négociations en cours à la CNAM.

Jean-Charles Leclerc souligne, comme l'a montré son rapport, que la Fédération est présente sur tous les fronts et toutes les thématiques qui concernent la profession.

### FORCOMED

25 nouvelles formations vont voir le jour en 2018 dans les grands domaines d'excellence de Forcomed que sont l'imagerie de la femme, la radio et magneto-protection, les vigilances et la qualité mais aussi par exemple le TIRADS et le PIRADS...

Après l'adoption à l'unanimité du rapport moral, l'assemblée générale se poursuit avec les présentations de :

- Sylvie Aurfert sur la radiologie interventionnelle
- Philippe Coquel portant sur plusieurs thèmes
  - sur le dépistage du cancer du sein et la tomosynthèse
  - décontamination des sondes
  - imagerie anténatale
- Emmanuel Museux sur la radioprotection

Ces interventions sont disponibles sur le site de la FNMR. ■

De nouveaux formats vont venir compléter l'offre existante de DPC et FMC en atelier ou e-learning, avec des formations à distance, de 1 à 3 heures, accessibles H24, 365 jours par an avec paiement en ligne.

## Le Dr Jean-Pierre Simonpiétri à l'honneur

A l'occasion de l'assemblée générale du 17 mars 2018, le Dr Jean-Philippe Masson a décerné au Dr Jean-Pierre Simonpiétri la médaille de la FNMR. Le Dr Bruno Silberman, Premier Vice-Président de la FNMR s'est associé à l'hommage rendu à son successeur à la présidence de l'union départementale des radiologues de Paris.

Tout au long de son activité professionnelle, le Dr Jean-Pierre Simonpiétri s'est engagé dans l'action syndicale.

Le Dr Simonpiétri a passé sa thèse en 1978, lauréat de la faculté. En 1979, il est diplômé radiologue qualifié. Il s'installe à Paris en 1981 et adhère immédiatement au syndicat des radiologues de Paris, sous la présidence de Jacques Moissard. Il élu président du syndicat des radiologues de Paris en 2000 et le restera jusqu'en 2015. Il en est depuis le président d'Honneur.

En 2005, il devient trésorier adjoint de la Fédération puis en 2008 Vice-Président national.

Investi dans le dépistage du cancer du sein, le Dr Simonpiétri a aussi été tré-

sorier de l'ADECA avant d'en devenir le président.

Enfin, il est membre de l'association des médecins corses de Paris. ■



Les Drs Bruno Silberman, Jean-Pierre Simonpiétri, Jean-Philippe Masson

# Enterprise Imaging for Radiology

Simple, complet, efficace, pour l'imagerie médicale



XERO - Viewer universel



L'accès aux données, en tout lieu, à tout moment, permet aux médecins de travailler à distance en totale mobilité.

## ENTERPRISE IMAGING

Une plateforme unique et unifiée pour vos projets d'imagerie territoriale ou multisites.



ENTERPRISE IMAGING permet de positionner une approche consolidée de l'ensemble des images du patient et de leurs comptes-rendus.

Cette approche consolidée est affichée en une seule vue, permettant à tous les acteurs de la chaîne de soins de prendre rapidement une décision médicale concertée.

Care You Can See™

**AGFA**   
HealthCare

# L'équation gagnante de la FNMR et de l'UNCAM = Pertinence des actes + retour du modificateur Z + abrogation de l'article 99 de la LFSS 2017

*C'est un accord novateur que la Fédération Nationale des Médecins Radiologues et l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie viennent de signer dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'imagerie médicale.*

*Cet accord, que la FNMR appelle depuis plusieurs mois de ses vœux, est novateur, car il modifie sensiblement le paradigme existant de la maîtrise comptable de l'UNCAM qui ne reposait jusqu'à présent que sur des baisses tarifaires.*

*Dorénavant, ce nouveau paradigme s'appuie sur un équilibre inédit conciliant la maîtrise tarifaire et surtout un engagement partagé, pour agir sensiblement sur la pertinence des actes et des soins.*



Nicolas REVEL, directeur général de l'UNCAM et Jean-Philippe Masson, président de la FNMR, lors de la signature de l'accord.



## Le retour du modificateur Z

Au-delà de la pertinence, cet accord permet aussi **le retour du modificateur Z**, cette lettre clé qui reconnaît la spécificité des médecins radiologues dont la spécialité nécessite de lourds investissements (scanner et radiologie conventionnelle sur lesquels s'applique le Z) pour leur permettre d'exercer leur profession, et surtout d'être pertinents dans le diagnostic et la thérapie de certaines pathologies.

N'oublions pas que la non-reconnaissance de cette spécificité (la suppression du modificateur Z) a entraîné le mouvement de grève (inédit) de mars 2017. Il était important que ce « Z » soit réintégré pour la pérennité des cabinets de radiologie.



## La pertinence

Concrètement, **la pertinence repose sur une démarche partenariale afin d'éviter des actes inutiles et coûteux**, et un aménagement des tarifs pour quelques actes.

Pour atteindre pleinement son objectif, la FNMR – via son organisme de formation FORCOMED - investira sur des sessions de formation à l'attention des médecins généralistes pour affiner les demandes d'examens pour une meilleure prise en charge des patients et de leurs pathologies.

De même, l'UNCAM sensibilisera les patients (comme actuellement) avec la lombalgie commune, qui dans sa phase aiguë ne nécessite pas de recours à l'imagerie. Les médecins radiologues libéraux s'associent bien évidemment à cette démarche.

Cet accord est novateur pour toute la médecine libérale car le « paradigme » pertinence pourrait être appliqué à de nombreuses autres spécialités médicales et changer considérablement les relations entre la médecine libérale et l'UNCAM.



## L'abrogation de l'article 99

Bien évidemment, cette nouvelle relation entre la FNMR et l'UNCAM ne pouvait plus être sous la tutelle de **l'article 99 du PLFSS 2017** (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) qui permettait à cette dernière de décider de manière unilatérale des baisses tarifaires des scanners et des IRM. La FNMR a obtenu son abrogation en 2020.

***Ce new deal entre la FNMR et l'UNCAM permet un contrat gagnant-gagnant pour l'ensemble des parties au bénéfice des patients. La FNMR sera très vigilante sur sa bonne application.***

# Les temps forts de la FNMR pour aboutir à un accord

**2017**

**10 février**

Lettre ultimatum de la FNMR à Nicolas Revel suite aux baisses tarifaires (Non au sabotage - baisse des investissements)



**21 février**

Réponse évasive de l'UNCAM

**Mars**

Grève des médecins radiologues suivi à 80%

*grève*

- Campagne d'information dans les cabinets de radiologie et sur les réseaux sociaux sur les raisons de la grève



- Conférence de presse avec retour sans précédent des médias nationaux et régionaux



**Mai-Juin-Juillet**

Lobbying des élus de la FNMR auprès des candidats aux élections présidentielles et législatives

**Juin- Septembre**

Réalisation et diffusion du projet pour la nouvelle imagerie médicale



**Octobre-novembre**

Négociation des élus de la FNMR auprès de l'UNCAM : objectif PLFSS 2018

**2018**

**Janvier**

Vœux politique de la FNMR



**Janvier-Février-Mars**

Négociation des élus de la FNMR auprès de l'UNCAM pour rédiger le futur accord Organisation de la conférence de presse

**egora.fr**



**Avril 18**

Signature de l'accord FNMR-UNCAM  
Déclaration commune Nicolas Revel – Jean-Philippe Masson



# Pour la réussite de l'accord FNMR-UNCAM L'implication des médecins radiologues est indispensable !

## Les avantages

- **La restauration du Z à une valeur supérieure au Y.** C'est, enfin, la reconnaissance de la spécificité de la spécialité et des charges importantes en radiologie.
- Si les économies sont supérieures aux objectifs, les mesures de forfaitisation et de baisses des forfaits techniques seront réduites d'autant. Au-delà d'un certain seuil d'économies, l'enveloppe consacrée à la restauration du Z sera augmentée.
- **La suppression programmée de l'article 99** qui donne tous les pouvoirs au directeur de la CNAM pour baisser les forfaits techniques.
- Le retrait des mesures de baisses des forfaits techniques annoncées à la CEMLIM<sup>1</sup>, pour un montant de 75 millions d'euros entre 2018 et 2019.

## Les risques

Si les économies de pertinence sur les actes et les produits de contraste ne sont pas atteintes, alors la CNAM mettra en œuvre :

- des mesures de forfaitisation des actes à multi-incidences,
- des baisses de forfaits techniques,

Ce plan est un tournant. Jusqu'à présent, l'Etat, les ministères des comptes publics, de la santé, et la CNAM ne connaissaient que les baisses tarifaires. La France était très en retard dans la démarche de pertinence des actes alors que les Etats-Unis et le Canada s'y sont engagés depuis des années.

Avec cet accord, pour la première fois en France, l'Etat et l'assurance maladie acceptent de s'engager dans la pertinence. Elle devient un objectif pour réduire le nombre d'examen « inutiles » libérant ainsi du temps pour des examens plus pertinents sur le plan médical.

Aujourd'hui, chaque radiologue est devant un choix : jouer ou pas la pertinence.

**En cas d'échec**, ce sera le retour des baisses tarifaires.

**En cas de succès**, outre certains avantages tarifaires, comme la réévaluation du Z retrouvé, ce sera une nouvelle dynamique pour l'imagerie médicale.

Cet accord peut être gagnant pour tous : gagnant pour les patients avec moins de délais pour les rendez-vous, gagnants pour les radiologues avec la fin de la spirale des baisses tarifaires et gagnant pour l'assurance maladie avec des économies basées sur une maîtrise médicalisée.

## Lombalgie un test majeur pour la pertinence



## FORCOMED et l'UNCAM : des actions pour réussir

Les actions de pertinence feront l'objet de campagnes de communication de la CNAM. Elle a déjà lancé une première campagne, sur la lombalgie, en décembre 2017. D'autres actions de communication ont eu lieu depuis. La Caisse a aussi lancé une application sur le mal de dos.

FORCOMED organise des formations DPC et FMC de pertinence à destination des médecins correspondants. Ces formations permettent de resserrer les liens entre les médecins radiologues et leurs confrères correspondants afin d'améliorer la prise en charge des patients dans leur parcours. Dans les prochains numéros de la revue, nous reviendrons sur ces formations.

## Pertinence des actes, FORCOMED au cœur du projet



<sup>1</sup> Commission des équipements matériels lourds d'imagerie médicale, créée par l'article 99 de la loi de financement de la sécurité sociale 2017 qui donne pouvoir au directeur général de la CNAM de décider seul des baisses de forfaits techniques

# Accord FNMR-UNCAM Mode d'emploi

**Le relevé de décisions signé par la FNMR et l'UNCAM (voir ci-contre) porte sur l'ensemble de l'imagerie, toutes techniques confondues, pour un montant d'économie de 210 millions d'euros sur 3 ans. Il comprend 60% de mesures de pertinence des actes.**

**Pour la part de l'imagerie réalisée par les médecins radiologues, le plan prévoit 160 millions d'économies dont 70% de mesures de pertinence des actes.**

**Ce plan présente plusieurs caractéristiques originales :**

**La première est qu'il est construit principalement sur la pertinence des actes et non pas exclusivement sur des baisses tarifaires comme c'était le cas depuis 10 ans,**

**la seconde caractéristique est qu'il prévoit 3 scénarios possibles selon les résultats des actions de pertinence,**

**le rétablissement du Z avec une enveloppe de 10 M€,**

**l'abrogation de l'article 99 en cas de succès du plan.**

**Les tableaux en annexe seront finalisés avec le protocole.**

**Scénario 1 :** Les mesures de pertinence permettent d'obtenir les économies attendues.

Dans ce cas, le modificateur Z est rétabli au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec une revalorisation de 10 millions par rapport au modificateur Y.

**Scénario 2 :** Les mesures de pertinence ne permettent pas d'atteindre complètement les économies attendues.

Dans ce cas, un déficit d'économies en 2018, évalué au 1<sup>er</sup> avril 2019, sera compensé par :

- des baisses tarifaires à hauteur du déficit d'économies par la forfaitisation de radiographies multi-incidences pour 10 millions maximum.
- Si cela ne suffit pas, par des baisses de forfaits techniques qui interviendraient en 2020 pour un montant maximum de 20 millions d'euros.

Le même mécanisme est adopté pour 2019 avec éventuellement une mesure à définir dans la limite de 20 millions, si les précédentes n'ont pas permis de compenser l'insuffisance des économies de pertinence.

**Scénario 3 :** Les économies réalisées sont supérieures aux économies attendues.

- Il y aura moins de baisses tarifaires sur les actes à multi-incidences. Ces baisses seront réduites du montant du « surplus » d'économies.

Si cette première mesure ne permet pas « d'absorber » le surplus d'économies alors :

- 50% de ce « surplus » d'économies sera affectée à la revalorisation du Z soit les 10 millions prévus plus le « surplus ».

Dans tous les cas, la réussite du plan conduira à l'abrogation de l'article 99 de la loi de financement de la sécurité sociale 2017 qui permet au directeur général de la CNAM de baisser unilatéralement les tarifs des forfaits techniques comme il l'a fait l'an passé.



## La pertinence

Elle porte principalement sur :

- La lombalgie
- La réactivation de ce qui était l'AcBUS sur le crâne, le thorax et l'ASP
- Les produits de contraste.

# Accord FNMR-UNCAM

## Relevé de décisions UNCAM-FNMR du 11 avril 2018 relatif à des actions et mesures en 2018-2020 concernant l'imagerie médicale

Le Directeur Général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et le Président de la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR) s'accordent, à l'issue des discussions, pour mettre en œuvre au cours des années 2018 à 2020 des actions et mesures visant à maîtriser les dépenses de remboursement en imagerie médicale.

Ces actions et mesures sont décrites dans les tableaux annexés à ce relevé de décisions. Ces tableaux fixent également pour chacune d'elles les objectifs pluriannuels d'économies, en montants de moindres dépenses pour les régimes obligatoires d'assurance maladie.

L'UNCAM et la FNMR sont en premier lieu attachés à mettre en œuvre des actions de maîtrise médicalisée, de façon à accompagner l'évolution de la profession dans une démarche de pertinence des examens d'imagerie médicale.

Compte tenu des objectifs nationaux de dépenses fixés par les Lois de financement de la sécurité sociale, l'UNCAM et la FNMR s'accordent sur la mise en œuvre de mesures d'ordre tarifaire pour la même période, dont certaines seraient mises en œuvre en fonction du niveau d'atteinte des objectifs liés aux actions de pertinence.

La mise en œuvre de certaines de ces mesures supposera juridiquement la signature d'un avenant à la convention des médecins libéraux et une modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

La mesure portant sur les produits de contraste sera mise en œuvre dès le mois d'avril 2018.

Les rendements d'économies AMO des mesures tarifaires sur la forfaitisation des radiographies multi-incidences intervenant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le cas échéant au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pourraient être ajustés, dans les deux sens, en fonction des rendements 2018 et 2019 observés des actions de pertinence et des mesures sur les produits de contraste, comme décrit dans les scénarios 2 et 3 ci-après.

Les parties conviennent également de compléter leurs propositions des actions suivantes :

1. La mise en place en 2018 d'un premier groupe de travail (GT) avec la profession pour préciser les actions de pertinence et suivre leur mise en œuvre ;  
Le groupe de travail sur la pertinence (y compris ALD) et le suivi des mesures sera mis en place dès la signature du relevé de décisions. Il devra définir les indicateurs de suivi.
2. La mise en place en 2018 d'un second GT avec la profession pour continuer à étudier les modalités et la faisabilité d'une mesure sur un taux d'association de l'échographie du sein à la mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.
3. L'accompagnement par le réseau de l'assurance maladie des actions de pertinence conduites par la FNMR ou les associations qui lui sont liées.
4. La réintroduction d'un modificateur Z à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à un niveau correspondant à une dépense supplémentaire limitée à 10 M€ (AMO) ;



1

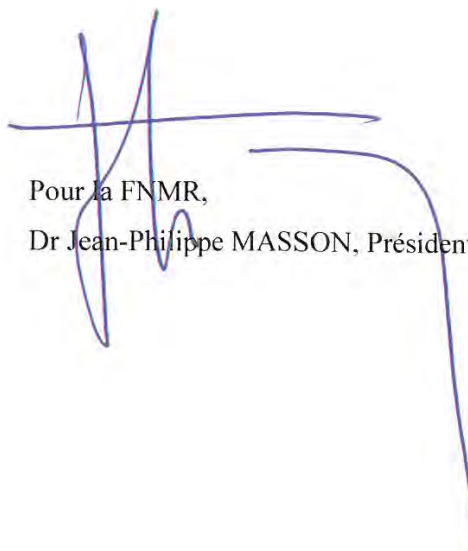
# Accord FNMR-UNCAM

5. S'agissant de la mise en œuvre en cours de l'article 99, il est convenu que les mesures tarifaires sur les FT ne le seront que pour 6 millions € en 2018 et 1 million € en 2019
6. La formalisation d'un engagement du gouvernement relatif à la suppression de l'article 99 LFSS 2017, sous réserve de la bonne mise en œuvre des actions de pertinence prévues dans le plan, à une échéance fixée au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
7. le retrait par la FNMR du recours en Conseil d'Etat contre la Décision de l'UNCAM du 21 février 2017 relative aux modifications de la LAP concernant les modificateurs Y et Z (décision NOR : AFSU1708224S publiée au JO du 22 mars 2017) entrainera de fait celui des autres parties requérantes.

Fait à Paris, le 11 mai 2018



Pour l'UNCAM  
M. Nicolas REVEL, Directeur Général



Pour la FNMR,  
Dr Jean-Philippe MASSON, Président



# Accord FNMR-UNCAM

## **Scénarios de mise en œuvre de mesures tarifaires selon les rendements AMO observés des actions de pertinence et des mesures sur les produits de contraste**

### Scenario 1 : Atteinte stricte des objectifs de rendement sur la pertinence et les produits de contraste

Si les objectifs 2018 et 2019 de rendements des actions de pertinence et des mesures sur les produits de contraste (PC) sont respectés strictement (ni plus, ni moins), alors la mesure de forfaitisation des actes de radiographie multi-incidences intervient au 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec un objectif d'économies AMO de 13,5 M€ en année pleine pour la spécialité radiologie (14,4 M€ pour l'ensemble des spécialités).

### Scenario 2 : Non atteinte des objectifs de rendement sur la pertinence et les produits de contraste

2.1 Si les objectifs 2018 de rendements AMO des actions de pertinence et des mesures sur les PC ne sont pas atteints selon les résultats d'observations mesurés au 1<sup>er</sup> avril 2019, alors la mesure de forfaitisation des actes de radiographie multi-incidences interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec une augmentation de l'objectif de rendement AMO à due concurrence du manque à gagner, dans la limite de +10 M€ pour la spécialité radiologie.

Si l'écart de rendements AMO 2018 sur les actions de pertinence et les PC est plus important que 10 M€ pour la spécialité radiologie, alors le complément de rendement AMO sera réalisé par une baisse tarifaire de forfaits techniques (FT) mise en œuvre en 2020, dans la limite d'un rendement de 20 M€.

2.2 Si les objectifs 2019 de rendements AMO des actions de pertinence et des mesures sur les PC ne sont pas atteints selon les résultats d'observations mesurés au 1<sup>er</sup> avril 2020, alors la forfaitisation des actes de radiographie multi-incidences sera modifiée au 1<sup>er</sup> septembre 2020 afin de générer une augmentation de l'objectif de rendement AMO à due concurrence du manque à gagner, dans la limite de +10 M€ pour la spécialité radiologie. Cette augmentation est cumulable avec celle mentionnée au 2.1 si les objectifs 2018 et 2019 ne sont pas atteints.

Si l'écart de rendements AMO 2019 sur les actions de pertinence et les PC est plus important que 10 M€ pour la spécialité radiologie, alors le complément de rendement AMO sera réalisé par une mesure tarifaire,

- ↪ soit par la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la mesure sur les FT prévue en 2020 si cette mesure n'a pas déjà été appliquée au titre de la non-atteinte des objectifs 2018 des actions de pertinence et sur les PC, dans la limite du rendement prévu de 20 M€ ;
- ↪ soit par la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une mesure complémentaire sur les FT si la mesure prévue sur les FT a déjà été appliquée partiellement au titre de la non-atteinte des objectifs 2018 en pertinence et sur les PC, dans la limite du même rendement de 20 M€ ;
- ↪ soit par une mesure tarifaire supplémentaire à définir, mise en œuvre en 2021, dans la limite d'un rendement de 20 M€, si la mesure en 2020 sur les forfaits techniques a déjà été mise en œuvre jusqu'à son rendement maximal de 20M€.

### Scenario 3 : Dépassement des objectifs de rendements sur la pertinence et les produits de contraste

3.1 Si les objectifs 2018 de rendements AMO des actions de pertinence et des mesures sur les PC sont dépassés selon les résultats d'observations mesurés au 1<sup>er</sup> avril 2019, alors la mesure de forfaitisation des actes de radiographie multi-incidences interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2019

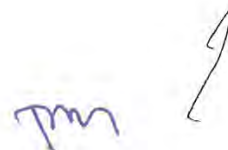
# Accord FNMR-UNCAM

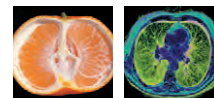
avec une baisse de l'objectif de rendement à due concurrence du surplus d'économies AMO obtenu, dans la limite de +13,5 M€ en année pleine pour la spécialité radiologie.

Si l'écart de rendements AMO 2018 sur les actions de pertinence et les PC est plus important que 13,5 M€ pour la spécialité radiologie, alors la mesure d'inscription au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un nouveau modificateur Z sera modifiée afin de générer un rendement AMO augmenté de 50% du surplus d'économies AMO obtenu.

3.2 Si les objectifs 2019 de rendements AMO des actions de pertinence et des mesures sur les PC sont dépassés selon les résultats d'observations mesurés au 1<sup>er</sup> avril 2020 alors deux ajustements de mesures sont possibles :

- un ajustement de la mesure de forfaitisation des actes de radiographie multi-incidences interviendra au 1er septembre 2020 pour une baisse de l'objectif de rendement à due concurrence du surplus d'économies réalisé, dans la limite de 23,5 M€ en année pleine pour la spécialité radiologie, en fonction de l'ampleur de la mesure de baisse effectivement prise au 1er septembre 2019 ;
- la mesure d'inscription au 1er janvier 2020 d'un nouveau modificateur Z pourra être modifiée afin de générer un rendement AMO ajusté, à titre principal ou subsidiaire si la mesure précédente ne suffit pas.

Handwritten signature and a mark resembling a stylized 'Z' or a similar symbol.



# XENETIX®

lobitridol

## La solution d'injection prête à l'emploi au scanner

**KITS XENETIX®**  
AVEC NÉCESSAIRE D'ADMINISTRATION



- Préparation simple et rapide
- Parcours patient optimisé

Réalisation: C7 communication - PF1803 - 18/01/66613769/PW/003 - Janvier 2018

**Guerbet** |   
Contrast for Life

Les présentations Xenetix® 300 et 350 en poche sont indiquées en Tomodensitométrie. Conformément à la stratégie thérapeutique recommandée par la HAS, les explorations radiologiques utilisant Xenetix® se font selon le guide de bon usage des examens d'imagerie médicale réactualisé en 2013 par la Société Française de Radiologie. <http://gbu.radiologie.fr>. Médicament soumis à prescription médicale - Remb. Sec. Soc à 65 % - Agréé aux Collectivités. Pour une information complète, se reporter au RCP disponible sur la base de données publique des médicaments et/ou sur le site [guerbet.fr](http://guerbet.fr). Guerbet France s'engage, au travers de sa politique qualité, au respect de la charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments ainsi que son référentiel. La visite médicale Guerbet France se tient à votre disposition pour répondre à toute question relative aux règles de déontologie de l'entreprise.

Système d'injection bi-poches de produit de contraste, réservé uniquement à l'usage des professionnels de santé. Fabricant FlowSens® : Medex. CE0459. Dispositif médical non remboursable de classe IIb conforme aux exigences de la directive 93/42/CE. Pour une information complète, consulter le manuel utilisateur. Chaque opérateur qui utilise un injecteur FlowSens® doit avoir suivi une formation à son utilisation.



## HOMMAGE AU DOCTEUR PIERRE FONTAS 1940-2018

Nous avons eu la grande tristesse d'apprendre le décès de notre confrère et ami le **Docteur Pierre FONTAS** survenu à Nice le 7 avril 2018. Il avait pris sa retraite le 31 décembre 2005 et résidait avec son épouse dans le centre-ville à Nice.

Né à Alger le 14 décembre 1940, Pierre y a passé ses jeunes années avant d'entrer à la Faculté de médecine d'Alger en 1958. Il obtiendra son Doctorat à Marseille en 1966.

Ancien externe des hôpitaux il sera qualifié en électro-radiologie le 18 février 1969 à Marseille où il exerce en ville, en libéral, et aussi à l'hôpital de la Conception en tant qu'attaché de consultation en radiologie chez le Professeur Kasbarian

En octobre 1983, il transfère son activité à Nice et entre dans le groupe radiologique des Docteurs Di Meglio, Pancrazi, Valdener et Navarro, implanté à la fois en ville et dans la très réputée clinique St George. Dans ce groupe, il va exercer du 1er octobre 1983 au 31 décembre 2005, date de son départ en retraite.

Dès son arrivée à Nice il s'est investi dans le bureau départemental aux côtés du Docteur Jacques Gravlo, son président, qui lui a transmis cette présidence en 1993. Avec adresse et talent Pierre a assumé cette charge avant de la transmettre en juin 1999 à son secrétaire : Jean Philippe Coliez.

Durant sa présidence départementale Pierre a entretenu des contacts relationnels courtois avec les représentants de la Caisse des Alpes maritimes et, sachant respecter ses interlocuteurs, il entretenait des dialogues toujours constructifs.

Pierre assumait avec cœur et conscience son exercice de médecin radiologue au sein de son groupe. Très apprécié par ses associés et son équipe, il fut également estimé par ses concurrents avec lesquels il savait entretenir des relations confraternelles dominées par le souci du service à la collectivité dans le vrai sens du serment d'Hippocrate

Le Docteur Pierre Fontas s'est pleinement investi dans le dépistage du cancer du sein (Aprémas à Nice), et aussi auprès de la Fédération des Médecins de France aux côtés de son président, le Dr Jean-Claude Régi.

Élu en 1996 à l'union régionale des médecins libéraux PACA, il y assume son mandat avec talent et assiduité dans les réunions de travail de cette institution basée à Marseille.

Les médecins radiologues du département des Alpes Maritimes et la Fédération Nationale des médecins Radiologues, en exprimant un profond respect pour sa mémoire, sa carrière et son engagement syndical, présentent à son épouse, Madame le Docteur Josette Fontas, et à ses deux enfants, Madame Martine Fontas et le Docteur Eric Fontas, médecin spécialiste en santé publique et médecine sociale, leurs sincères condoléances.

**Docteur Jean-Philippe Coliez**

**Docteur Marie Corinne Di Meglio**

.....

**Docteur Bernard SAMZUN**

Nous venons d'apprendre le décès le 14 avril 2018 du **Docteur Bernard SAMZUN**, à l'âge de 89 ans. Il était médecin radiologue à BAYONNE (64).

A sa famille et à ses proches, nous adressons nos confraternelles condoléances.

.....

**Docteur Van Xé NGUYEN**

Nous venons d'apprendre le décès le 30 mars 2018 du **Docteur Van Xé NGUYEN**, à l'âge de 81 ans. Il était médecin radiologue à MORTAGNE-AU-PERCHE (61).

A sa famille et à ses proches, nous adressons nos confraternelles condoléances.

# uniprévoyance

Santé et Prévoyance,  
Action sociale et Services,  
nous avons tant à partager



SANTÉ • PRÉVOYANCE

Votre protection sociale,  
c'est notre métier !

Pour toute information : [contact@uniprevoyance.fr](mailto:contact@uniprevoyance.fr)

[www.uniprevoyance.fr](http://www.uniprevoyance.fr)



## AMULET *Innovality*

La mammographie repensée  
pour leur plus grande sérénité



Retrouvez-nous  
STAND 23  
au congrès  
SIFEM 2018

- ▶ Participez aux workshops Fujifilm  
«Les avantages du bras latéral en biopsie sous tomosynthèse»  
Présentation de cas par le Docteur Malika Grebici  
Jeudi 7 juin 2018 - Bureau Forum 2

## CESSIONS / ASSOCIATIONS

**10793 72 CHERCHE ASSOCIÉ** Centre libéral d'imagerie médicale - Recherche assoc. exercice tps plein (4jrs/sem) ou partiel dans cab de ville et clin. Téléradiologie opérationnelle depuis 3 ans. Détails sur site internet [www.72mis.fr](http://www.72mis.fr).

> **Contact : Dr RABI au 06.26.36.68.68 ou 06.71.08.14.63 - Email : hrabi70@gmail.com**

**10836 06 CHERCHE ASSOCIÉ** Cagnes-Vence. Cause retraite rech .assoc. SCM 12 assoc., 3 cab de ville, 1 centre imagerie de la femme, 1 cab en clin.(urgences-externes-interventionnel ostéo articulaire). Multiples vac. TDM et IRM sur plusieurs sites. ¾ tps (6/7 vac./sem), compétence séno bien venue, secteur 1 ou 2.

> **Contact : Dr OLIVIER au 06.23.05.33.48 - Email : gotoutdego@gmail.com**

**10837 42 CHERCHE SUCESSEUR** Cause retraite, rech. successeur. SEL 3 assoc., 2 sites Montbrison Feurs : mammo, tomosynth, radio, ostéo, scan, IRM. Pas de garde.

> **Contact : Dr NOIR au 04.77.96.31.20 - Email : clinique.cim@orange.fr**

**10841 69 CESSION PARTS** Villeurbanne - Cause départ en retraite juin 2018, cède parts dans SELARL 6 radiols. radio, écho, séno, IRM, scanner.

> **Contact : Dr BUTTIN au 06.11.91.24.58 - Email : buttin144@aol.com**

**10843 13 CHERCHE SUCESSEUR** Marseille. Cause départ en retraite fin 2018, rech. successeur. Cab. de ville, radio, séno, pano, ostéo, écho + vacances scan.

> **Contact : Dr MOUSSION au 04.91.60.97.00 - Email : omoussion001@rss.fr**

**10844 57 CESSION CABINET** Proche frontière Luxembourg. Cause départ en retraite cède cab. dans maison médicale où exercent 2 praticiens à mi-temps. Matériels et locaux récents.

> **Contact : cimnorlor@orange.fr**

**10845 75 CHERCHE RADIOLOGUE** Centre de santé de 6 radiols, rech. radiol. Collaboration avec méd. généralistes et spécialistes du Centre. Activité : radio. géné., écho, mammo, pano dentaires, scanner, écho-doppler, dépistage can-

cer du sein. Matériels GE neuf, système informatique neuf équipé d'un PACS. Obtention autorisation IRM ouverture 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

> **Pour postuler, envoyer CV à : [recrutement@centresante-squaremutualite.fr](mailto:recrutement@centresante-squaremutualite.fr) ou contacter le 01.83.79.88.51**

## DIVERS

**10842 44 VENTE MATÉRIELS** Vends mammo sectra 7 ans, table os ascenseur et colonne, pano dentaire instrumentarium PO200 et 2 Ecrans EIZO 5MPIXELS PCR COSIMA PHILIPS. 10 000 €.

> **Contact : Dr ALLARD au 06.80.72.28.26 - Email : allard-j-y@wanadoo.fr**

- Vous pouvez consulter les annonces sur le site internet de la FNMNR : [fnmr.org](http://fnmr.org)
- Les adhérents de la Fédération peuvent déposer leur annonce directement sur le site à partir de l'espace adhérent.

Publi-rédactionnel

# Formation référent qualité : un atout dans la démarche de labellisation

Une nouvelle formation « Responsable et référent qualité : les fondamentaux à maîtriser », est organisée par LABELIX en partenariat avec FORCO FMC le jeudi 27 septembre 2018.

Compte tenu des futures nouvelles dispositions réglementaires, cette formation, destinée aux médecins radiologues et aux personnels des cabinets de radiologie, est aussi ouverte à tous les acteurs impliqués dans la labellisation ou souhaitant s'impliquer.

Elle vise à expliquer les enjeux d'une labellisation pour un site d'imagerie, en passant par le management, les concepts et facteurs clefs jusqu'à la préparation d'un audit, en mettant surtout l'accent sur l'animation de la démarche

qualité. Les principaux thèmes développés lors de cette journée sont :

- Concepts clés d'une démarche qualité et implications en imagerie médicale
- Facteurs de succès pour une démarche efficace et partagée
- Système de management de la qualité
- Mise en place de l'amélioration continue
- Comment réussir ses audits.

**Nombre de place limité - Inscrivez-vous rapidement auprès de FORCO-FMC**

**Renseignements et inscriptions :** <http://www.forcomed.org> ou par téléphone : 01.53.59.34.02.

Le coût de cette formation est pris en compte dans vos charges et sera ainsi déduit de votre résultat fiscal.

Les formations du personnel peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

**Quel que soit votre mode d'exercice, engagez-vous dans la démarche qualité LABELIX, pour vos patients, vos équipes, vos structures.**



**CONTACTEZ-NOUS**

**LABELIX • 168 A, rue de Grenelle - 75007 Paris**

**Tél. 01 82 83 10 21 • Fax : 01 45 51 83 15 • [info@labelix.org](mailto:info@labelix.org)**

# ADHÉRER À LA FNMR POUR DÉFENDRE LES MÉDECINS RADIOLOGUES

## Adhérer pour :

- La défense de la profession et une information professionnelle de grande qualité

## Adhérer, c'est aussi :

- Un accès adhérent au site FNMR
- Des informations juridiques et fiscales
- Des tarifs préférentiels pour :
  - des consultations juridiques,
  - votre formation et celle de votre personnel auprès de FORCOMED,
  - le programme EPP « clarté nucale » de CEPPIM,
  - l'assurance responsabilité civile de la MACSF et de tous nos partenaires.
- Un audit de prévoyance retraite gratuit avec AG2R la Mondiale



**ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS**



Fédération  
Nationale des  
Médecins  
Radiologues

[www.fnmr.org](http://www.fnmr.org)



Facebook :  
[fb.com/LaFnmr](https://fb.com/LaFnmr)



Twitter :  
[@Fnmr\\_radiologue](https://twitter.com/Fnmr_radiologue)



**FNMR**  
168 A, rue de Grenelle  
75007 PARIS  
Tél. : 01 53 59 34 00  
Fax : 01 45 51 83 15